

Cannes, le 28 DEC. 2020



Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Maire de Cannes
Vice-Président du Département
des Alpes-Maritimes

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre de la Transition Ecologique et
Solidaire, chargé des Transports
Hôtel le Play
40 rue du Bac
75 007 PARIS

Réf: CP / 2020 / 01 5185
Objet: votre correspondance du 14 décembre 2020

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre correspondance du 14 décembre dernier par laquelle vous me confirmez la mise en œuvre, sous le pilotage de vos services, de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de l'Aéroport Cannes Mandelieu, de dispositifs de réduction des nuisances aériennes constatées sur notre bassin de vie, ce dont je vous remercie.

Parmi les mesures concrètes retenues, que j'avais proposées à plusieurs reprises lors de nos échanges et des réunions et commissions de travail organisées avec les autorités compétentes, figurent ainsi :

- l'engagement de procédures de sanction pour les vols qui n'ont pas respecté la réglementation ;
- le renforcement significatif des contrôles aériens pour les vols d'hélicoptères et les tours de piste ;
- la réalisation d'un point d'étape sur l'avancement de l'expérimentation de la trajectoire Nord-Ouest, avec une mise en œuvre progressive et la conduite de formations spécifiques pour les pilotes ;
- l'organisation de contrôles réguliers des nuisances sonores et d'observation des vols *in situ*, en présence d'élus et de représentants des riverains de Cannes La Bocca ;
- l'utilisation des technologies de pointe, en matière notamment de guidage satellitaire, permettant de réduire les marges de protection des obstacles et donc, de limiter le périmètre de survol des zones habitées.

Je me félicite également de la qualité du travail engagé avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Sous-préfecture, qui permet, de manière méthodique et collaborative, la mise en œuvre d'actions concrètes, pour la qualité de vie des habitants de nos territoires.

J'insiste néanmoins sur la nécessité, conformément à la demande que j'avais formulée, non pas de « renforcer la lisibilité de l'arrêté du 5 août 2019 », mais bien de le réviser afin qu'il permette la mise en œuvre effective de restrictions concernant les tours de piste. Nous sommes, en effet, bien au-delà d'un « *ressenti des riverains* ». Les nuisances qu'ils subissent sont bien réelles, le renforcement des contrôles aériens confirmera ces éléments factuels, constatés et signalés très régulièrement par les habitants des zones survolées.

Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé de l'état d'avancement et du suivi des mesures prises et de la nécessaire révision de l'arrêté ministériel du 5 août 2019.

Attractivité économique, apprentissage du pilotage et environnement préservé sont pleinement conciliables, si chacun agit dans un souci partagé du bien commun.

Vous renouvelant mes remerciements pour la prise en compte des attentes légitimes des habitants de notre bassin de vie, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

*Je vous remercie de votre écoute, en espérant
la concrétisation des aménagements raisonnables
demandés.*

Le Président,

Bien sincèrement,

DL



David LISNARD